

PROCES VERBAL du 28 03 2023

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-trois le vingt huit mars le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme FROMENT Jacqueline, Mme SENEBIER Catherine, M. MARTIN Nicolas, Mme PALLANCHARD Elodie.

Excusés : M. GAUDRY William, Mme SUZZARINI Cécile.

Date de convocation du Conseil : 23 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte-rendu du 28 février 2023 à l'unanimité des présents.

Approbation du compte de gestion 2022 budget principal dressé par la comptable publique

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Approbation du compte de gestion 2022 budget eau et assainissement dressé par la comptable publique

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 du budget eau et assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la comptable publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Approbation du compte administratif 2022 du budget

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2022 du budget principal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget principal.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 186 456.75 €	Recettes : 730 902.34 €
Résultat à reporter en 2023 :	544 445.59 € +CCAS 2 404.83 €

Section d'investissement :

Dépenses : 169 200.42 € Recettes : 155 531.67 €
Résultat à reporter en 2023 : **- 13 668.75 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal contrôle et approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

Approbation du compte administratif 2022 du budget eau et assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2022 du budget eau et assainissement ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 79 704.18 € Recettes : 96 832.90 €
Résultat à reporter en 2023 : **17 128.72 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 95 187.89 € Recettes : 114 478.29 €
Résultat à reporter en 2022 : 19 290.40 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal contrôle et approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

Affectation des résultats 2022 sur le budget 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du budget principal ;

Section de fonctionnement :

Dépenses : 186 456.75 € Recettes : 730 902.34 €
Résultat à reporter en 2023 : **544 445.59 € +CCAS 2 404.83 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 169 200.42 € Recettes : 155 531.67 €
Résultat à reporter en 2023 : **- 13 668.75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

vote à l'unanimité des présents l'affectation au budget général suivante :

- 13 668.75 € (ligne D 001 du budget section investissement)
- 13 668.75 € (ligne R1068 du budget section investissement)
- le solde soit 533 181.67 € (ligne R 002 du budget section fonctionnement)

Affectation du résultat 2022 au budget eau et assainissement 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le résultat suivant au budget eau et assainissement 2023.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 79 704.18 € Recettes : 96 832.90 €

Résultat à reporter en 2023 : **17 128.72 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 95 187.89 € Recettes : 114 478.29 €
Résultat à reporter en 2023 : 19 290.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

vote à l'unanimité des présents l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- 17 128 .72 € (ligne R 002 du budget section fonctionnement)
- 19 290.40 € (ligne R 001 du budget section investissement)

Approbation budget général 2023

Monsieur le Maire donne lecture du budget eau et assainissement qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Recettes dépenses	481 968.75 Euros
Section fonctionnement :	Recettes Dépenses	718 481.67 Euros

Après avoir délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Approbation budget eau et assainissement 2023

Monsieur le Maire donne lecture du budget eau et assainissement qui fait apparaître le résultat suivant :

Section investissement :	Recettes dépenses	203 060.83 Euros
Section fonctionnement :	Recettes Dépenses	134 658.51 Euros

Après avoir délibération le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce budget et charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Amortissement travaux d'alimentation en eau potable et assainissement

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget de l'eau et assainissement est régi dans le cadre de l'application M4. Par conséquent, il est obligatoire de prévoir les amortissements des biens immobilisés. Monsieur le maire propose à l'assemblée, l'amortissement des travaux d'alimentation en eau potable et assainissement sur une durée de 15 ans et l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur 5 ans

Un amortissement des biens immobilisés pour la somme de :

- 4 350.00 € réducteur de pression 15 ans
- 15 299.49 € étude schéma directeur d'alimentation en eau potable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal décide l'amortissement des travaux d'alimentation et assainissement, proposé par Monsieur le maire
Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet en poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Ce poste permet d'assurer les missions techniques sur la commune.

Au vu de l'ancienneté de l'agent concerné par le poste il propose la transformation du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- La création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier

Vote des taxes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts cette année.

Soit les taux suivants :

Taxe foncière : 32.78 %

Taxe non bâtie : 63.27 %

Taxe habitation : 13.93 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents la proposition du maire et le charge à signer tout document concernant ce vote.

Travaux de mur de soutènement parking

Le maire, expose au conseil municipal les travaux à exécuter sur le mur de soutènement du parking au Grand Oriol, plusieurs devis ont été demandés

LAGIER BATIMENT : 12 887.79 € HT

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de programmer, en 2023, les travaux du mur de soutènement sur le secteur du Grand Oriol, charge le maire à demander la subvention la plus importante possible au Département

Travaux secteur Grand Oriol chemin de la Combe et chemin des Roures

Le maire, expose au conseil municipal les travaux à exécuter sur les chemins secteur du Grand Oriol chemin de la Combe et chemin des Roures, plusieurs devis ont été demandés

Trièves Travaux
Combe : 4 076.00 € HT
Roures : 7 290.00 € HT

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de programmer, en 2023, les travaux sur les chemins de la Combe et des Roures, charge le maire à demander la subvention la plus importante possible au Département

Travaux sur la voirie chemin du Fays

Le maire, expose au conseil municipal les travaux à exécuter sur la voirie du Fays, Trièves Travaux a fait parvenir un devis :

Trièves Travaux

FAYS : 6 600.00 € HT

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de programmer, en 2023, les travaux sur la voirie du Fays, charge le maire à demander la subvention la plus importante possible auprès du Département

Questions diverses :

Réunion TE 38 : éclairage public voir s'il est possible de remplacer les ampoules par des Led et changer la lanterne au niveau de la maison de M. Rudant.

Dépôt sauvage : des plaques de fibro ciment amiantés ont été déposées à la Citadelle, le propriétaire a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Réunion de la Clé : réunion d'information sur le risque de pénurie d'eau. Recherche d'eau en bas du bois du col voir s'il est possible de faire un essai de pompage sur le forage.

Signalétique : une commission se réunira le lundi 03 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.